

**Le fil, l'as-tu vu ?**





# Ça n'arrive qu'aux autres

Dans tous les cas d'abattage, il revient au propriétaire de sécuriser les lieux. Il doit donc :

- 1 Vérifier** si une ou des lignes électriques passent près du site d'abattage ou le parcourent;
- 2 Faire connaître** à tous les intervenants – entrepreneurs, travailleurs, transporteurs – les sources de danger possibles;
- 3 S'assurer** d'éliminer tout risque d'accident dû à l'électricité lors de la préparation, de l'abattage et du transport du bois. Évaluation des distances, recours aux techniques d'abattage les plus sécuritaires, attention particulière portée à tout équipement lourd et interdiction d'empiler du bois sous les lignes.

## La sécurité près des fils électriques... une question de jugement.

Au moment de planifier la tâche à accomplir, conformez-vous au mot d'ordre d'Hydro-Québec : levez la tête et évaluez la situation.

- **S'il n'y a pas de fils électriques** à moins de 3 mètres (10 pi) de vous ou des appareils que vous utilisez, vous pouvez effectuer vos tâches en toute sécurité. Assurez-vous que l'arbre à abattre ne touchera pas à des fils électriques lors de sa chute, car un arbre, c'est conducteur d'électricité.
- **S'il y a des fils électriques** à proximité, évitez de vous servir de votre équipement ou d'abattre un arbre, quel qu'en soit la taille, à moins de 3 mètres des fils. Si la situation l'exige, faites appel aux spécialistes d'Hydro-Québec qui vous guideront.

Enfin, sachez respecter en tout temps la règle d'or :

**à 3 mètres, je m'arrête.** Ne perdez jamais le fil de vue. C'est la seule façon d'éviter les accidents dûs au contact électrique.

L'abattage, comme tout travail en forêt, comporte son lot de risques. Le tout est de demeurer bien sensibilisé à chacun de ces risques et de savoir les éviter. Pourquoi?

**Parce que ça n'arrive pas qu'aux autres!**

Hydro-Québec

Réalisé par la Direction principale – Communications

Pour la Direction Expertise et soutien – Réalisation des travaux

Vice-présidence – Réseau de distribution

2006-G00000

Hydro-Québec, en collaboration avec la Fédération des Producteurs de Bois du Québec